



Rupture conventionnel ou faute

Par **flying**, le **20/02/2011** à **14:04**

Bonjour, rnetant employer depuis 5 ans dans une entreprise je souhaiterai partir déménager dans une autre région. simplement je ne peux pas me permettre de partir sans aucune ressource le temps de me retrouver du travail. ne pouvant pas faire ses démarche de recherche d'emploi avant. je souhaiterai faire une rupture conventionnel. mais je pense que mon patron refusera celle ci. ma question qu'elles sont les possibilitt"s qu'ils s'offre a moi pour pouvoir beneficier des assedic simplement le temps de trouver un travail? en cas de faute grave est je le droit au assedic? j'ai également 5 semaines de acquerit comment ça se passe dans ses cas la